



S'INFORMER POUR MIEUX SE LOGER AVEC L'ADIL

Agence Départementale d'Information sur le Logement

Basée à la Maison de l'habitat à Clermont-Fd, une juriste vient faire une permanence tous les 4^{ème} jeudis du mois :

- à Billom (Espace France Service, maison des solidarités)
- à Vertaizon (Mairie)



Sans rdv

☞ **Des affiches sont données à toutes les communes pour les**

dates + sur site internet de Billom Communauté

Service gratuit qui **dispense des conseils juridiques, financiers et fiscaux neutres**, objectifs et personnalisés sur :

- rapports locatifs,
- accession à la propriété,
- fiscalité,
- copropriété,
- urbanisme,
- voisinage,
- qualité de l'habitat...



Rénov'actions63

TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HABITAT

RENOVATIONS63 : service public de la rénovation de l'habitat porté par le Conseil département et les 14 intercommunalités du Puy-de-Dôme.

Un guichet unique pour tous les habitants et un seul numéro à donner : 04 73 42 30 72

Willy BENAVIDES (thermicien détaché sur le territoire de Billom Co) vérifie l'éligibilité des demandes (types de travaux et revenus des ménages) et les oriente vers l'un des deux dispositifs ci-dessous :

| MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt' | OU | OPAH |
|--|-----------|--|
| Le ménage gère « seul » sa demande ou avec un MAR (voir diapo ci-après) selon les travaux et revenus. | | Le ménage est accompagné gratuitement par SOLIHA - financé par Billom Co -dans son projet et sa demande de subvention et peut prendre un rdv aux permanences qui ont lieu une fois par mois à Billom, St-Dier et Vertaizon/Dallet (en alternance). Prise de RDV possible en ligne, sur site de Billom Communauté. |

MAR (mon accompagnateur Rénov/Adapt) : depuis janvier 2024, l'ANAH a agréé des prestataires privés (ex :architectes, diagnostiqueurs, associations telles que Soliha..) pour accompagner de manière obligatoire les ménages qui souhaiteraient réaliser des travaux (à partir de 2 sauts d'étiquette thermique et/ou si passoire thermique). Ces MAR sont hors convention ANAH/EPCI.

Ce sont aux ménages de les financer (avec une subvention ANAH si le dossier travaux est déposé).

Le risque pour Billom Co : que des MAR autres que SOLIHA (en tant qu'animateur de Billom Co) :

- 1- interviennent chez des habitants alors que ces derniers pouvaient bénéficier de l'accompagnement gratuit de Soliha
- 2 - sollicitent ensuite les financements de Billom Co.

⊗ Pour éviter toute superposition, le Conseil Co a décidé de ne pas financer des dossiers qui arriveraient par le biais d'un MAR autre que SOLIHA.

Qui finance quoi dans les aides à l'amélioration de l'habitat ?

| | Financement MAR (Mon accompagnateur rénov) | | Financement travaux selon les dispositifs | |
|---------------------|---|------------------------|---|-----------------------------|
| | Soliha dans OPAH (revenus Mo et Tmo) | Autres MAR agréés ANAH | Ma Prime Rénov (MPR) | OPAH (revenus Mo* et Tmo**) |
| ANAH | | | | |
| Billom Co | | | | |
| Particuliers | | | | |

* Modestes ** Très modestes
 Intervient
 N'intervient pas